ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 95201

Texte de la question

M. Bernard Lesterlin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la revalorisation des pensions de retraite inférieure à 1 200 euros par mois. Il y a un an, le Gouvernement annonçait une revalorisation de 40 euros de ces petites retraites. Aujourd'hui, si certains de nos concitoyens ont effectivement perçu cette augmentation, il n'en va pas de même pour d'autres qui sont toujours dans l'attente. Il lui demande de bien vouloir apporter un éclairage sur les délais de paiement afin de rassurer nos concitoyens dans l'attente de cette augmentation.

Texte de la réponse

Dans le contexte d'une très faible inflation conduisant à la stabilité des pensions de retraite en 2014, conformément à l'annonce faite par le Premier ministre lors de son discours de politique générale du 16 septembre 2014, il a été procédé à un versement exceptionnel de 40 € au profit des retraités dont l'ensemble des pensions ne dépassaient pas 1 200 € au 30 septembre 2014. Ce versement de 40€ a fait l'objet du décret no 2014-1711 du 30 décembre 2014. Un pilotage resserré a été mis en place afin de garantir la bonne mise en œuvre et le suivi de cette mesure, qui a mobilisé l'ensemble des régimes de retraite de base et complémentaire. En pratique, la mise en œuvre de ce versement s'est appuyée sur l'utilisation du répertoire « échanges inter régimes de retraite » (EIRR) dont les finalités ont été élargies par le décret no 2015-123 du 4 février 2015. Ce répertoire est un traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et destiné à simplifier les démarches administratives des assurés et à faciliter le calcul par les régimes de retraite des avantages de retraite servis aux pensionnés. Ce versement a concerné près de 6 millions de retraités. Il a été effectué en mars 2015, conformément au calendrier prévu, pour la très grande majorité des bénéficiaires, le versement étant toutefois intervenu en juillet 2015 pour certains retraités qui se trouvaient dans des situations très spécifiques (par exemple du fait de difficultés liées à la prise en compte de pensions servies par des régimes étrangers, dont les montants n'avaient pu être actualisés ou complétés).

Données clés

Auteur : M. Bernard Lesterlin
Circonscription : Allier (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 95201
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 avril 2016, page 3205
Réponse publiée au JO le : 1er novembre 2016, page 9053